

BULLETIN TYPE: Notice to Issuers
BULLETIN DATE: October 14, 2004
RE: SPONSORSHIP EXEMPTIONS

Effective immediately, *Policy 2.2 - Sponsorship and Sponsorship Requirements* has been amended to expand and clarify the circumstances in which the Exchange may exercise its discretion to waive the requirement for sponsorship. These amendments are consistent with the proposal published for comment in the Exchange Bulletin dated July 8, 2004. The Exchange did not receive any comments on the proposal.

Under the revised policy, in addition to the existing domestic resource Issuer exemption, which will remain unchanged, the Exchange will also *consider* exercising discretion to waive sponsorship requirements where:

- (a) the Issuer submits a completed Transaction Disclosure Form; and
- (b) either:
 - i. there is significant involvement of a bank or other major financial institution in the transaction; or
 - ii. the Issuer conducts a concurrent brokered financing of at least \$500,000 in connection with the transaction, and the agent for that transaction has provided the Exchange with confirmation that it has completed appropriate due diligence on both the transaction and the disclosure document (referred to (c) below) that is generally in compliance with the relevant standards and guidelines applicable in Policy 2.2; and
- (c) a disclosure document such as a Filing Statement or an Information Circular is prepared in conjunction with the transaction. Where the transaction does not require a Filing Statement or Information Circular, the Issuer must prepare a disclosure document containing at a minimum, the information required in an offering memorandum or pursuant to Exchange Requirements.

For the background and the reasoning behind the amendments, please see the Exchange Bulletin dated July 8, 2004. The amended policy and Transaction Disclosure Form have been incorporated in the Corporate Finance Manual.

If you have any questions regarding these changes, please contact:

In British Columbia: Susan Copland, Phone: 604-643-6531, Email: Susan.Copland@tsxventure.com

In Alberta: Peter Varsanyi, Phone: 403-218-2860, Email: Peter.Varsanyi@tsxventure.com

In Ontario: Ungad Chadda, Phone: 416-365-2206, Email: Ungad.Chadda@tsxventure.com

In Québec: Louis Doyle, Phone: 514-788-2407, Email: Louis.Doyle@tsxventure.com

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs
DATE DU BULLETIN : 14 Octobre 2004
OBJET : DISPENSES DE PARRAINAGE

À compter d'aujourd'hui, la Politique 2.2 *Parrainage et exigences connexes* est modifiée pour élargir et préciser les circonstances dans lesquelles la Bourse a le pouvoir discrétionnaire d'accorder une dispense de parrainage. Les changements apportés à la politique sont conformes au projet de modification publié pour commentaires dans le bulletin de la Bourse daté du 8 juillet 2004. La Bourse n'a reçu aucun commentaire sur le projet de modification.

Aux termes de la politique révisée, outre la dispense dont bénéficient actuellement les émetteurs nationaux du secteur des ressources, qui demeurera inchangée, la Bourse *étudiera* également la possibilité d'accorder une dispense de parrainage lorsque les conditions suivantes seront réunies :

- a) l'émetteur a soumis le formulaire intitulé *Renseignements sur l'opération* dûment rempli;
- b) l'un des deux critères suivants est rempli :
 - i. une banque ou une autre institution financière importante participe dans une mesure significative à l'opération;
 - ii. l'émetteur obtient simultanément un financement d'au moins 500 000 \$ par l'entremise d'un courtier dans le cadre de l'opération, et le placeur pour cette opération a confirmé à la Bourse qu'il a effectué à l'égard de l'opération et du document d'information (dont il est question à l'alinéa c) ci-dessous) une vérification diligente appropriée généralement conforme aux normes et aux lignes directrices pertinentes prévues dans la Politique 2.2;
- c) un document d'information, comme une déclaration de changement important ou une circulaire de sollicitation de procurations, est établi dans le cadre de l'opération. Si, pour l'opération, une déclaration de changement important ou une circulaire de sollicitation de procurations n'est pas obligatoire, l'émetteur est tenu d'établir un document d'information contenant à tout le moins les renseignements devant figurer dans une notice d'offre ou les renseignements stipulés dans les exigences de la Bourse.

Se reporter au bulletin de la Bourse daté du 8 juillet 2004 pour obtenir une mise en contexte et un exposé des motifs des modifications. La politique modifiée et le formulaire intitulé *Renseignements sur l'opération* ont été intégrés dans le *Guide du financement des sociétés*.

Toute question concernant ces changements peut être adressée aux personnes suivantes :

Colombie-Britannique : Susan Copland, téléphone : (604) 643-6531
courriel : Susan.Copland@tsxventure.com

Alberta : Peter Varsanyi, téléphone : (403) 218-2860
courriel : Peter.Varsanyi@tsxventure.com

Ontario : Ungad Chadda, téléphone : (416) 365-2206
courriel : Ungad.Chadda@tsxventure.com

Québec : Louis Doyle, téléphone : (514) 788-2407
courriel : Louis.Doyle@tsxventure.com
